
**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

12 octobre 2009
Français
Original: anglais

Session de 2009

Genève, 12 et 13 novembre 2009

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires
de la Réunion. Élection d'autres membres du Bureau de la Réunion**

Programme de travail provisoire

Soumis par le Président désigné

Jeudi 12 novembre 2009	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none">• Ouverture de la Réunion• Échange de vues général• Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none">• Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (<i>suite</i>)• État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et de ses Protocoles
Vendredi 13 novembre 2009	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none">• Plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention, y compris l'application du Programme de parrainage au titre de la Convention• Mines autres que les mines antipersonnel
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none">• Résumé des travaux• Examen et adoption du document final et clôture de la Réunion
